

20 Kms de Montpellier - 1/2

Les 20 km de Montpellier sont une course à pied à vocation humanitaire organisée depuis plus de 29 ans par le Lions Club Montpellier Languedoc en partenariat avec le quotidien le Midi Libre.

Cette manifestation exceptionnelle 25 novembre 2012 permet aux coureurs et accompagnants de découvrir notre cité sous un angle sympathique.

Les 20 kilomètres permettent chaque année de financer des fauteuils roulants adaptés à la pratique du sport par les handicapés.

Sans ses partenaires, que nous tenons à remercier vivement, la course ne pourrait avoir lieu.

Règlement

Article 1 : Le LIONS CLUB MONTPELLIER LANGUEDOC est l'organisateur de la course dénommée "20 km de Montpellier". Il s'agit d'une course pédestre à allure libre ouverte à tous, sur un parcours de 20 km. Les enfants au-dessous de

17 ans ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale, dégageant les organisateurs de toute responsabilité.

Inscription : 15 euros par coureur et 15 euros le jour de la course.

Article 2 : L'épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation routière. Les coureurs devront respecter le Code de la route et se

conformer aux directives du personnel d'encadrement présent sur le circuit. Le parcours est fléché.

Un certain nombre de points de passage sont signalés : 1 km, 2 km, 3 km, 4 km, 5 km, 6 km, 7 km, 8 km, 9 km, 10 km, 11 km, 12 km, 13 km, 14 km, 15 km, 16 km, 17 km, 18 km, 19 km, 20 km.

Article 3 : L'organisation assure l'encadrement de l'épreuve. Les secours seront dispensés par des professionnels présents sur le parcours et à l'arrivée. Sécurité médicale aux 5 km, 10 km, 15 km, 20 km, ambulances, docteurs, membres du LIONS CLUB.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable. La sécurité sur le parcours est assurée par la Police Nationale, la Police Municipale de Montpellier et les commissaires de course équipés d'une tenue spéciale et d'un drapeau rouge.

Article 4 : Le départ est fixé à 10 h, place de la Comédie. L'arrivée est prévue place de la Comédie. Des ravitaillements sont prévus sur le circuit aux 5,10,15 et 20 km, conformément au règlement de la FFA.

Article 5 : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Chaque participant devra

posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément au décret ministériel N° 87.473 du 1er juillet 1987).

Article 6 : Le directeur de la course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les

organisateur se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous cas non prévus seront tranchés par la

Direction de course (directeur ou commission organisatrice).

Article 7 : Aucun véhicule à moteur, excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne sera autorisé à suivre les coureurs qui

ne devront être gênés sous aucun prétexte. Les suiveurs en bicyclette ne pourront pas s'intégrer dans la course les " 20 km de Montpellier".

Article 8 : Chaque coureur recevra un tee-shirt "20 km de Montpellier" après la course. Des récompenses particulières seront données aux

20 Kms de Montpellier - 2/2

vainqueurs de l'épreuve et au 2e et 3e du classement général. Les 2 premiers de chaque catégorie seront également récompensés. Il

n'y a pas de catégorie "VO" chez les participants. Une récompense spéciale sera accordée aux nonvoyants.

Article 9 : Par sa participation aux 20 km de Montpellier, chaque participant autorise expressément l'organisateur LIONS CLUB MONTPELLIER LANGUEDOC ou ses ayants-droits dont Xavier Cailhol (photographe de l'événement) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image dans le cadre des 20 km de Montpellier, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée de deux ans.

Article 10 : Le Comité d'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le

cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou un suiveur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisateur. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Passage au 5 km : 10 h 35

Passage au 10 km : 11 h 20

Passage au 15 km 12 h 00

Fin de la course : 12 h 30

Article 11 : Il est porté à la connaissance des participants, et cela an raison de la levée du système de sécurité sur le parcours,

que les horaires ci-après constituent les limites au-delà desquelles l'organisation des "20 km" dégage toutes responsabilités pour les concurrents retardataires.

· Passage au 5 km : 10 h 35

· Passage au 10 km : 11 h 20

· Passage au 15 km : 12 h 00

· Fin de la course : 12 h 30

Article 12 : Tous litiges qui pourraient résulter de l'organisation de cette épreuve sont du ressort des Tribunaux de Montpellier.

Le parcours et inscription

Google Maps sur ironman Nice Préparation [Notre Blog](#)

Inscription : [Site officiel](#)

Web Reportage et vidéo inside sur le Blog [ironman Nice](#)